



Rapport annuel 2024

de l'Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques



Vision

Un pacte de solidarité indéfectible

L'Association des bienfaiteurs soutient depuis 1978 les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques dans le but de permettre aux personnes paralysées médullaires de mener une vie aussi autodéterminée que possible. Les cotisations des membres constituent la principale base financière du réseau de prestations qu'offre l'œuvre solidaire unique au monde de la Fondation suisse pour paraplégiques et de ses filiales. Ce réseau de prestations se déploie des premiers soins à l'accompagnement à vie des personnes avec une paralysie médullaire en Suisse. En cas de paralysie médullaire consécutive à un accident, avec dépendance permanente du fauteuil roulant, les membres de l'association perçoivent un montant de soutien unique de 250 000 francs.

Photo de couverture

Au mois de septembre 2024, l'espace visiteurs ParaForum de la Fondation suisse pour paraplégiques a célébré ses cinq ans d'existence avec l'exposition spéciale « Mobilité et inclusion ».

Le rapport annuel 2024 du Groupe suisse pour paraplégiques (GSP) ainsi que le rapport financier et le rapport de Nonprofit Governance permettent d'acquérir une vue d'ensemble des prestations financées par les bienfaitrices et bienfaiteurs ainsi que les donatrices et donateurs. Ces rapports sont publiés dès le 8 mai 2025 sur <https://report.paraplegie.ch/2024>

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Message du président | 5 |
| Rapport de situation et de performance | 6 |
| Les objectifs de croissance ont été atteints | 6 |
| La campagne pour la Suisse romande suit son cours | 7 |
| Une année de dons florissante grâce au vieil or | 8 |
| La mobilisation boostée, notamment grâce au nouveau podcast | 8 |
| Grand intérêt médiatique | 10 |
| L'espace visiteurs célèbre son jubilé | 10 |
| L'interlocuteur privilégié | 10 |
| Contacts | 11 |
| Nonprofit Governance | 12 |
| Principes | 12 |
| Objet, structure et buts | 12 |
| Comité directeur | 13 |
| Organisation interne | 14 |
| Rémunération | 14 |
| Gestion des risques | 15 |
| Organe de révision | 15 |
| Politique d'information | 15 |
| Récapitulatif des personnes du comité directeur | 16 |
| Direction Fondation suisse pour paraplégiques | 18 |
| Rapport financier | 19 |
| Bilan | 20 |
| Comptes d'exploitation | 21 |
| Flux de trésorerie | 22 |
| Tableau de variation du capital | 23 |
| Annexe concernant les comptes annuels 2024 | 24 |
| Utilisation du résultat annuel | 30 |
| Rapport de l'organe de révision | 31 |

Impressum

**Rapport annuel 2024
de l'Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)**

Éditrice

Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques
Guido A. Zäch Strasse 6
CH-6207 Nottwil
T +41 41 939 62 62
sps@paraplegie.ch

Concept, rédaction et réalisation

Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

Traduction et lectorat

Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil
Publication en allemand et français.
Seule la version allemande fait foi.

État au 26.3.2025

Sigles fréquemment utilisés

GSP Groupe suisse pour paraplégiques
FSP Fondation suisse pour paraplégiques
AdB Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques
CSP Centre suisse des paraplégiques
ASP Association suisse des paraplégiques
RSP Recherche suisse pour paraplégiques
HSS Hôtel Sempachersee
GZI Institut Guido A. Zäch
IC Intercompany



MARS 2024 | N° 177 | LA REVUE POUR LES BIENFAITEURS



PARAPLÉGIE

DÉCRYPTAGE
La ventilation :
un souffle de vie

8

Rééducation respiratoire :
nos compétences de pointe

22

Markus Böni,
porté par sa curiosité

28

Une formation innovante
dans la pratique



JUIN 2024 | N° 178 | LA REVUE POUR LES BIENFAITEURS



PARAPLÉGIE

DÉCRYPTAGE
La rééducation,
une mosaïque aux
nombreux abacules

8

Le long chemin
de la rééducation

22

Sandra Laube est
forcée de ralentir

27

De nouveaux membres
nous ont rejoints



SEPTEMBRE 2024 | N° 179 | LA REVUE POUR LES BIENFAITEURS



PARAPLÉGIE

DÉCRYPTAGE
La robotique, une
technique au service
de l'humain

14

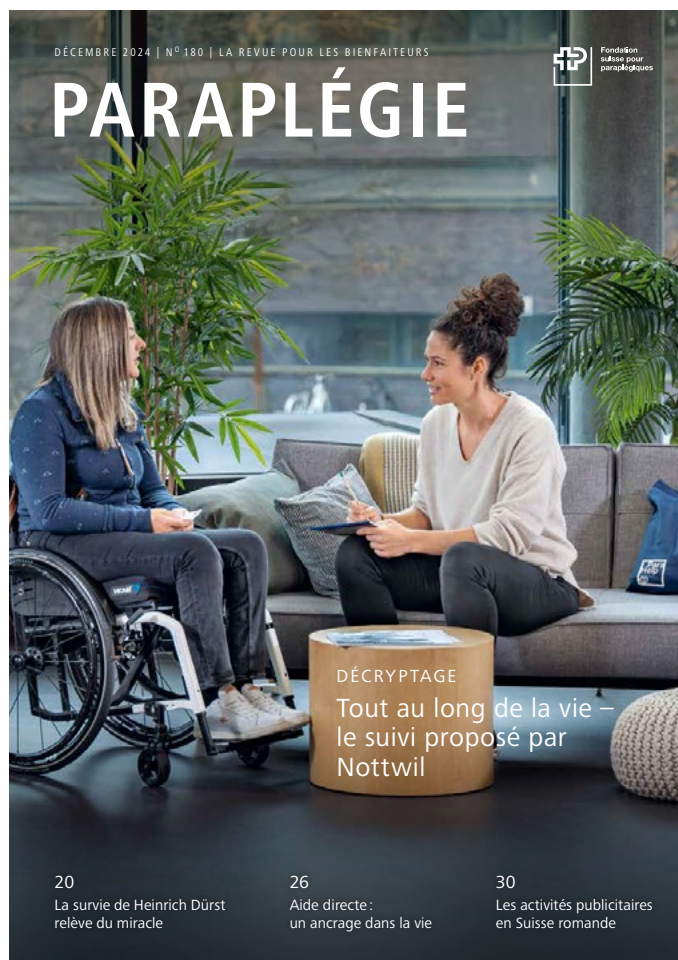
De l'électricité pour une
plus grande qualité de vie

20

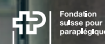
La Lausannoise Giulia Damiano
puise ses ressources dans le sport

26

Portes ouvertes au
ParaForum depuis cinq ans



DÉCEMBRE 2024 | N° 180 | LA REVUE POUR LES BIENFAITEURS



PARAPLÉGIE

DÉCRYPTAGE
Tout au long de la vie –
le suivi proposé par
Nottwil

20

La survie de Heinrich Dürst
relève du miracle

26

Aide directe :
un ancrage dans la vie

30

Les activités publicitaires
en Suisse romande

Le magazine pour les membres « Paraplégie » informe quatre fois par an au sujet du travail réalisé par la Fondation suisse pour paraplégiques et de l'utilisation des cotisations et dons.

Message du président

Chère bienfaitrice, cher bienfaiteur,

L'exercice 2024 de la Fondation suisse pour paraplégiques me remplit de fierté. En dépit d'un environnement économique et d'un contexte social exigeants, la fondation a réalisé un résultat nettement supérieur à celui de la moyenne des œuvres d'entraide et des organisations d'utilité publique en Suisse. L'inépuisable engagement des quelque 2000 collaborateurs et collaboratrices du Groupe suisse pour paraplégiques, doublé de la confiance que vous accordez à notre travail et de votre solidarité en faveur des personnes paralysées médullaires ont rendu possible cet extraordinaire succès.

J'ai mis fin à ma carrière de sportif d'élite en 2024, une année phare remplie de nombreux souvenirs marquants. Victime d'une chute lors d'un entraînement pour une course de montagne en 1978, je n'étais pas du tout préparé à affronter les défis qui m'attendaient alors. Le soir, avant de m'endormir, j'espérais parfois que tout cela n'était qu'un mauvais rêve qui se dissiperait au réveil. Mais le fauteuil roulant est demeuré une réalité tout au long de ma vie, et m'a aussi permis de vivre d'intenses moments.

Je ne parle pas uniquement de mes médailles, records du monde et autres distinctions sportives. La satisfaction et l'enrichissement résident pour moi davantage dans la profonde gratitude pour tout ce qu'il m'a été donné de réaliser en fauteuil roulant. Et notamment une multitude d'activités au sein du Groupe suisse pour paraplégiques. En 1999, j'ai quitté ma profession de géomaticien pour placer de nouveaux accents dans la relève sportive. En 2012, j'ai été nommé président de l'Association des bienfaiteurs. De nombreuses apparitions publiques ont témoigné du renforcement continu de la solidarité avec les personnes touchées en Suisse.

La Fondation suisse pour paraplégiques célèbre ses 50 ans d'existence en 2025 avec un week-end portes ouvertes les 6 et 7 septembre à Nottwil, auquel nous vous invitons cordialement. Ma profonde admiration pour la fondation et toutes les organisations du groupe ne s'est jamais étiolée. Comment pourrait-il en être autrement, en tant que personne en fauteuil roulant désireuse de préserver ce phare qu'est la fondation pour les personnes paralysées médullaires? Grâce à votre soutien, nous y parviendrons à l'avenir également.

Je vous remercie au nom de toutes les personnes touchées, de leurs proches et de l'ensemble du personnel du Groupe suisse pour paraplégiques.

Bien à vous,



Heinz Frei

Président de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques



Rapport de situation et de performance

Le « Baromètre des préoccupations » de gfs.bern recense les vingt principaux soucis de la population suisse pour l'exercice 2024. Fortement marqués par des incertitudes d'ordre économique, les résultats du sondage reflètent notamment les coûts de vie accrus : les dépenses de santé croissantes, la prévoyance retraite et les loyers sont au cœur des préoccupations actuelles. L'insécurité des ménages privés a eu un impact perceptible sur la collecte de fonds des œuvres de solidarité. Forte de son offre convaincante et de son excellente image, la Fondation suisse pour paraplégiques a toutefois été moins fortement touchée par ces fluctuations extérieures.

Objectifs de croissance atteints

Fin 2024, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) comptait deux millions de membres répartis sur 1,28 million de foyers. En versant leur cotisation ou

en faisant un don, ils ont contribué à préserver le réseau de prestations de la FSP, lui permettant de répondre de manière ciblée aux nouveaux défis.

Le nombre d'affiliations de particuliers, conjoints et familles avec enfants ont enregistré une légère hausse par rapport à l'année précédente. Les 10 996 personnes qui ont opté pour une affiliation permanente ont elles aussi fourni une importante contribution aux recettes de la fondation. L'AdB compte ainsi désormais près de 143 000 membres permanents.

Des mesures de marketing ont principalement été mises en œuvre en vue de l'acquisition de nouveaux membres. Dans le cadre des efforts entrepris pour représenter la totalité du cycle de vie de nos membres, des optimisations ont également eu lieu en vue de leur fidélisation. La priorité a été donnée à la récupération d'anciens membres et l'acquisition de nouveaux parmi les jeunes et, notamment, en Suisse romande. Ce faisant, nous essayons sans relâche



d'attirer l'attention sur nos prestations, mais aussi de transmettre des informations et connaissances sur la paralysie médullaire. Bon nombre de nouveaux membres nous soutiennent ainsi à dessein par solidarité avec les personnes paralysées médullaires.

La campagne pour la Suisse romande suit son cours

La campagne de publicité « Cela peut arriver à toutes et à tous » spécialement mise au point pour la Suisse romande au cours des années précédentes a été développée en 2024 sur la base des enseignements tirés de notre analyse de marché. Une production photo et vidéo avec le Genevois Anton Mityukov exposant les conséquences de son accident de baignade a vu le jour en parallèle. Les nouveaux contenus seront diffusés dès le printemps 2025 parallèlement aux éléments de campagne existants à la télévision, sous forme publicitaire dans l'espace public ainsi que sur les réseaux sociaux.

Cinq bus circulant à Lausanne, Genève, Neuchâtel et Fribourg et entièrement revêtus des sujets de la campagne renforcent l'attention accordée au travail de la fondation. Une série en cinq épisodes intitulée « Ce qui nous porte » a également vu le jour en collaboration avec la radio télévision suisse RTS. Elle brosse le portrait de couples d'amis dont l'un des deux protagonistes est en fauteuil roulant. En découlent d'émouvantes discussions ainsi qu'aperçu personnel de la vie avec une lésion médullaire.

Les mesures mises en œuvre ont permis d'accroître la notoriété publique de la fondation et de transmettre des connaissances. Non sans succès : les affiliations en Suisse romande ont progressé de 2,5 %. Les publipostages publicitaires ont quant à eux enregistré d'excellents taux de retour et les paiements ont plus que doublé.

Page de gauche :
La quinzaine de collaboratrices et collaborateurs du Service Center s'occupent des demandes des membres, donateurs et donatrices.



Top 3 des dons affectés

Aide directe générale
CHF 4,06 mio

Robot chirurgical
CHF 0,51 mio

Laboratoire de mesure
des fonctions
CHF 0,48 mio



Nouvelles affiliations
permanentes
10 996

Affiliations permanentes
142 902



E-mails et demandes web

94 184

Appels

51 854

Versements traités
manuellement

54 325



Recettes d'affiliations
et de dons

CHF 78,0 mio

Une année de dons florissante grâce au vieil or

Les recettes issues de dons ont affiché une évolution particulièrement positive en 2024. Dans le domaine des dons par legs, les bons résultats de l'année précédente ont pu être réitérés. La solidarité est également grande parmi les bailleurs de fonds institutionnels, et la FSP a pu inciter de nouvelles organisations à faire des dons, parfois considérables.

Le projet «Viel or» lancé avec succès début 2024 sous la devise «Transformer un vieux bijou en un don précieux» en a été l'un des temps forts. Les nombreux retours positifs nous ont motivés à poursuivre le projet en 2025 également. Les recettes des dons de vieil or sont immédiatement affectées à l'aide directe de la Fondation suisse pour paraplégiques, qui soutient les personnes para et tétraplégiques par des contributions aux frais pour les besoins vitaux et l'acquisition de moyens auxiliaires.

La mobilisation boostée, notamment grâce au nouveau podcast

Pendant l'exercice considéré, la communication de la Fondation suisse pour paraplégiques a atteint un public plus important que l'année précédente dans le but de le sensibiliser au thème de la paralysie médullaire, l'un de ses principaux objectifs. Les différents groupes cibles ont ainsi obtenu des informations spécifiques et sur mesure. Avec pour résultat : le nombre de followers a augmenté de 10 % pour atteindre 7000 personnes, tous canaux de réseaux sociaux confondus. Sur Instagram, les posts ont obtenu un regain d'attention de 43 %. La newsletter, diffusée fin 2024 à quelque 318000 personnes (soit une hausse de 6 %), a elle aussi joui d'une attention accrue.

Page de droite :
La campagne de publicité spécialement mise au point pour la Suisse romande a permis de renforcer la notoriété de la Fondation suisse pour paraplégiques auprès du public.



« CELA PEUT ARRIVER
À TOUTES. »

Giulia Damiano, Lausanne

Nous accompagnons
les paraplégiques.
À vie.



Fondation
suisse pour
paraplégiques

Le canal de communication le plus récent de la fondation, le podcast «Querschnitt» (en allemand uniquement), s'est lui aussi développé de manière réjouissante et a été écouté près de 20 000 fois, plus de 80 % des auditeurs ayant écouté la totalité de l'épisode respectif. La fondation est ainsi parvenue à véhiculer d'importantes connaissances auprès du public. Outre une durée d'écoute appropriée – l'un des principaux critères de mesure –, les podcasts ont obtenu de nombreux retours positifs de la part de membres et de notre communauté en ligne.

Grand intérêt médiatique

En 2024, de nombreux médias ont rédigé des articles d'information sur le réseau de prestations du Groupe suisse pour paraplégiques et publié des portraits de personnes touchées dans les journaux et magazines, à la radio et la télévision ainsi que dans les formats en ligne. La télévision suisse alémanique SRF s'est rendue sur le campus de Nottwil pour diverses émissions, notamment pour «SRF bi de Lüt – Familiensache», qui a brossé le portrait de Fabian Kappeler, l'un des plus jeunes patients paralysés médullaires du Centre suisse des paraplégiques. L'émission met en lumière le jeune Thurgovien de 16 ans et l'optimisme avec lequel il relève les défis de sa nouvelle vie.

L'espace visiteurs fête son jubilé

Au mois de septembre 2024, l'espace visiteurs ParaForum de la Fondation suisse pour paraplégiques a célébré ses cinq ans d'existence dans le cadre de l'exposition interactive spéciale «Mobilité et inclusion». L'exposition présentait sous une perspective ludique

différentes solutions techniques permettant aux personnes avec une paralysie médullaire de surmonter les obstacles du quotidien.

Par rapport à l'année précédente, ParaForum a accueilli davantage de visiteuses et visiteurs. Plus de la moitié des 25 237 personnes intéressées ont recueilli des informations sur le thème de la paralysie médullaire. Près de 10 000 personnes ont visité le Centre suisse des paraplégiques et le campus de Nottwil dans le but d'obtenir des informations de première main sur le réseau de prestations du GSP. Parmi elles, quelque 4 600 élèves ont eu recours à l'offre d'excursion scolaire du ParaForum.

L'interlocuteur privilégié

Le Service Center est la carte de visite et l'interlocuteur primaire pour les membres, donatrices et donateurs. En 2024, une quinzaine de collaboratrices et collaborateurs se sont occupés de leurs demandes et reçu de nombreux témoignages de reconnaissance au nom de la Fondation suisse pour paraplégiques. Ils ont manuellement traité 247 794 mandats, dont 94 184 demandes écrites et 51 854 appels téléphoniques, soit une moyenne de 999 requêtes chaque jour. Un nombre croissant de personnes ont aussi eu recours aux services numériques et 15 082 nouvelles affiliations ont ainsi pu être conclues (+8,2 %).

Outre les demandes et activités de conseil liées à l'offre de la fondation, le Service Center a traité manuellement 54 325 paiements de cotisations et de dons et quelque 18 000 contrôles d'assurance de la qualité des données en vue de l'amélioration continue des prestations de service pour nos membres.

Nottwil, le 26 mars 2025



D^r iur. Joseph Hofstetter
Directeur de la Fondation suisse pour paraplégiques



Stephan Michel
Responsable Marketing et communication
Fondation suisse pour paraplégiques



Thomas Vogel
Chef des finances de la Fondation suisse pour paraplégiques

Contacts

Heinz Frei
Président de l'Association des bienfaiteurs
de la Fondation suisse pour paraplégiques
T +41 41 939 51 48
heinz.frei@paraplegie.ch

D^r iur. Joseph Hofstetter
Directeur Fondation suisse pour paraplégiques
T +41 41 939 63 18
joseph.hofstetter@paraplegie.ch

Suivez-nous :

-  facebook.com/paraplegie
-  x.com/paraplegiker
-  instagram.com/paraplegie
-  youtube.com/ParaplegikerStiftung

Nonprofit Governance

En raison de son appartenance au Groupe suisse pour paraplégiques, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) applique les mêmes principes en matière de Nonprofit Governance.

Principes

- Les organes directeurs garantissent une séparation stricte des compétences en matière de surveillance, de direction et d'exécution, dans le respect de la loi et des statuts. Ils assurent l'équilibre entre la gestion, la direction et le contrôle (checks and balances).
- Les organes directeurs dirigent l'organisation de manière responsable, efficace et durable. Ils tiennent notamment compte des valeurs fondamentales de l'organisation.
- Les organes directeurs définissent la politique d'information. Ils assurent une information transparente et en temps voulu, tant en interne qu'en externe, sur la structure et les activités de l'organisation, ainsi que sur l'utilisation de ses fonds.
- Les organes directeurs défendent les intérêts et les droits des membres de l'association. Ils garantissent l'efficacité de la coopération entre les collaboratrices et collaborateurs honoraires, bénévoles et salarié·es.
- Les organes directeurs défendent les intérêts des donatrices et donateurs. Ils ont notamment la responsabilité de collecter les fonds équitablement et de veiller à une utilisation conforme au but poursuivi.

Objet, structure et buts

Objet de l'organisation

L'association a pour but de soutenir les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des personnes paralysées médullaires, notamment en fournissant une aide financière à ceux-ci ainsi qu'aux membres de l'association subissant une paralysie médullaire consécutive à un accident. L'association est apolitique et confessionnellement neutre.

Structure sociale

Sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), il existe une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse. Son siège est à Nottwil.

Objectifs, prestations fournies et utilisation des moyens mis à disposition (art. 3 des statuts de l'AdB)

La FSP a pour but la rééducation intégrale des personnes avec une paralysie médullaire. Elle prend et appuie toutes les mesures indiquées pour atteindre cet objectif, selon l'état actuel de la science et de la technique.

La FSP soutient les personnes paralysées médullaires dans des cas de rigueur par des contributions aux coûts de moyens auxiliaires, d'appareils et d'installations, ainsi qu'aux forfaits de soins non couverts et aide les personnes touchées et leurs proches en situation de détresse.

La FSP appuie l'Association suisse des paraplégiques dans la réalisation de ses objectifs.

La FSP met à disposition les moyens financiers pour

- l'extension, l'entretien et l'exploitation du Centre suisse des paraplégiques (CSP) à Nottwil,
- l'extension, l'entretien et l'exploitation de son centre de recherche et de formation qu'est l'Institut Guido A. Zäch (GZI) à Nottwil,
- la constitution, le développement et l'exploitation des autres institutions propres à la Fondation exerçant diverses activités bénéficiant aux personnes blessées médullaires et à celles ayant des restrictions physiques similaires, notamment en vue de la recherche, le développement, la translation et la fourniture de moyens auxiliaires de tous types.

La FSP encourage la formation de base et le perfectionnement des personnels spécialisés et soutient la recherche scientifique appliquée à la rééducation intégrale des personnes ayant une paralysie médullaire.

La FSP renseigne sur l'état actuel de ses activités et sensibilise le grand public par le biais de son travail d'information à la cause des para et tétraplégiques. La FSP peut soutenir ou organiser des activités en faveur de personnes ayant des restrictions, affections ou maladies physiques; activités qui sont susceptibles d'améliorer directement ou indirectement la qualité de vie des personnes paralysées médullaires, notamment dans les domaines de la prise en charge médicale, la fourniture de moyens auxiliaires ainsi que la formation, la recherche et l'innovation.

Comité directeur

Organisation et composition

Le comité directeur se compose d'au moins cinq et de sept membres tout au plus. S'il compte cinq membres, trois d'entre eux doivent siéger au conseil de fondation de la FSP (quatre s'il compte six ou sept membres). Le comité directeur est dirigé par une présidente ou un président. Les employé-es du GSP ne peuvent pas être parallèlement membres du comité directeur. Les liens croisés doivent être publiés.

Actuellement, un membre du comité directeur de l'AdB est également membre du conseil de fondation de la FSP.

Activités et liens avec des groupes d'intérêts des membres du comité directeur

Les liens d'intérêts se trouvent aux pages 16 et 17 à la présentation de chaque membre du comité directeur.

Liens croisés avec les organisations proches

Le président Heinz Frei siège au conseil d'administration d'Orthotec SA. Le membre Heidi Hanselmann est présidente du conseil de fondation de la FSP et membre du conseil d'administration de Centre suisse des paraplégiques Nottwil SA. Le membre Barbara Moser Blanc était membre du conseil de fondation de la FSP jusqu'à fin 2024. Le membre Roger Suter est président du conseil d'administration d'Orthotec SA.

Élection et durée du mandat

Le règlement d'élection règle la préparation et le déroulement des élections du comité directeur. L'assemblée générale élit les membres du comité directeur et sa présidente ou son président, qui ne doit pas être membre du conseil de fondation de la FSP. Le comité directeur se constitue lui-même. Les élections ont lieu lors de l'assemblée générale ordinaire.

La durée du mandat est de deux ans. Elle commence à courir immédiatement après l'acceptation de l'élection par le membre du comité directeur élu et prend fin à l'issue de l'assemblée générale des membres ayant lieu l'année dans laquelle la durée du mandat de deux ans arrive à échéance. Une réélection est possible.

Lors de l'assemblée générale 2023 du 27 avril 2023, le président Heinz Frei et les membres sortants Pius Bernet, Heidi Hanselmann, Barbara Moser, Roger Suter, Sebastian Tobler et Stephan Zimmermann ont été réélus pour la durée de deux ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2025).

Mutations au comité directeur

Il n'y a pas eu de mutations au comité directeur en 2024.

Règlement de compétences

La séparation des pouvoirs, soit les responsabilités et compétences, du comité directeur sont déterminés par le règlement d'organisation de la société, complément des statuts.

Le comité directeur représente l'association à l'extérieur et la dirige conformément aux dispositions légales et statutaires. Il est responsable de toutes les affaires qui ne sont pas déléguées par voie contractuelle à la FSP. Dans le cadre de son champ d'attribution, le comité directeur peut fixer les cotisations des membres et arrêter des dispositions générales ainsi que des règlements.

Depuis sa création, la direction des affaires opérationnelles de l'AdB est déléguée à la FSP dans le cadre d'une convention. En raison de la non-séparation des contenus et des buts uniformes fixés statutairement par la FSP et l'AdB en faveur des paraplégiques médullaires, la délégation de la direction à la FSP est indispensable pour diminuer les frais des processus opérationnels et présenter une image homogène et efficace sur le marché des dons.

La direction s'occupe essentiellement du positionnement de la FSP auprès du grand public, du moyen de générer des fonds, et de la conquête et fidélisation des membres de l'AdB. Pour le suivi des membres de l'AdB, la FSP exploite le Service Center qui traite toutes les demandes des membres – écrites, électroniques et téléphoniques. Au Service Center, toutes les adresses sont gérées au moyen d'un logiciel de gestion des membres spécial pour l'AdB.

Incompatibilité

Les membres du comité directeur de l'AdB et ceux de la direction de la FSP ne sont ni mariés entre eux, ni parents proches ou par alliance ni dans une relation de partenariat durable.

Organisation interne

Instruments d'information et de contrôle

Le comité directeur est régulièrement informé des activités déployées dans le domaine de la gestion des membres et de la conquête de nouveaux membres, par un rapport intermédiaire trimestriel.

Contrat de collaboration avec la FSP

Un contrat de collaboration stipule la délégation de la direction chargée du suivi opérationnel des affaires courantes. La FSP s'est engagée à fournir à ses propres frais l'infrastructure et le personnel et à prendre des mesures pour la gestion des membres et le marketing affiliations ainsi que pour l'administration et les finances. Par conséquent, aucun collaborateur n'est employé au sein de l'AdB. En contrepartie, l'AdB verse la totalité des cotisations des membres et des dons à la fondation afin que celle-ci puisse réaliser la volonté du fondateur. La FSP, quant à elle, assure le versement de tous les montants de soutien bienfaiteurs dans

les délais. Pour des raisons d'efficacité, les activités de communication, de collecte de fonds, de marketing et d'administration de la FSP et de l'AdB sont rattachées à la FSP et ne sont pas séparées depuis que la FSP et l'AdB existent

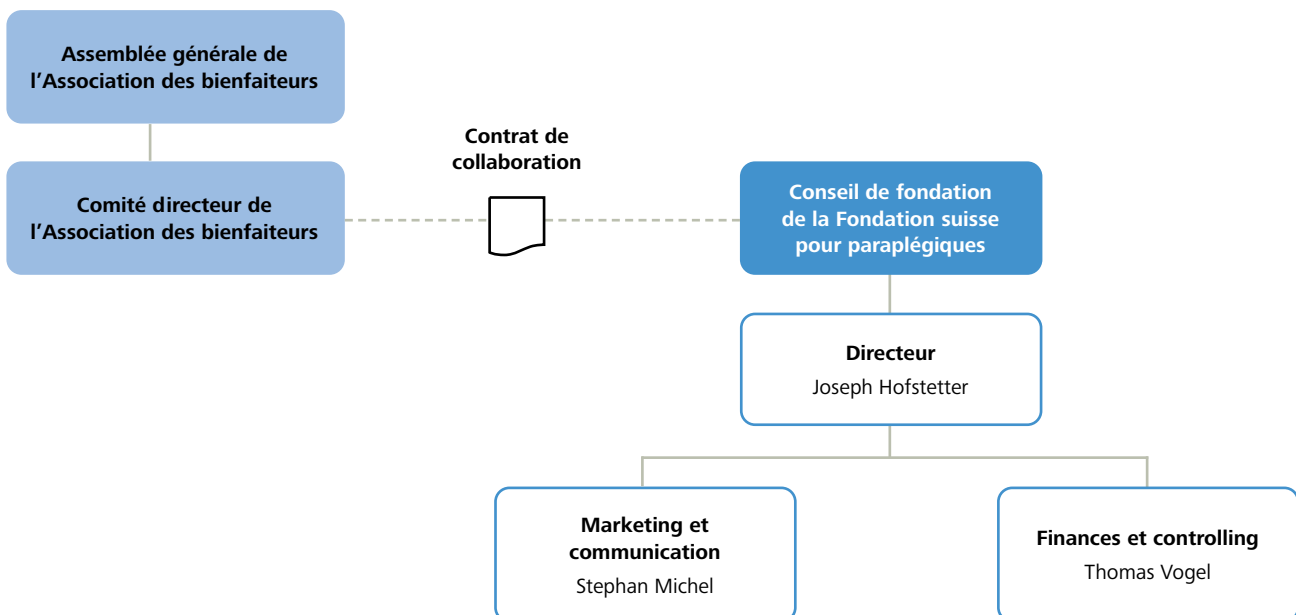
Rémunérations

Indemnisation des membres du comité directeur en exercice

Le règlement des honoraires régit les indemnisations comme suit : le président de l'AdB a droit à CHF 1000 par séance. Les autres membres du comité directeur reçoivent CHF 500 par séance, frais compris. Le président de l'AdB, Heinz Frei, et le membre Heidi Hanselmann ont toutefois explicitement renoncé à une indemnisation pour leur travail au sein du comité directeur. En 2024, CHF 17 342 de jetons de présence (contre CHF 8239 l'année précédente) ont été versés. Ceux-ci comprennent le versement rétroactif d'honoraires à un membre pour les années 2021 et 2023. Le comité directeur s'est réuni six fois (contre cinq fois l'année précédente).

Indemnisation des anciens membres du comité directeur

Aucune indemnisation n'a été versée à d'anciens membres du comité directeur.



Indemnisation de la direction de la FSP

La publication de l'indemnisation de la direction de la FSP chargée de gérer les affaires courantes pour l'AdB selon le contrat de collaboration est présentée sommairement dans le rapport annuel du Groupe suisse pour paraplégiques.

Indemnisations des comités directeurs des organisations proches

Aucune indemnisation n'a été versée à des comités directeurs d'organisations proches.

Honoraires et rémunérations supplémentaires

Ni honoraires ni rémunération supplémentaire n'ont été versés par l'AdB aux membres du comité directeur.

Prêts

Aucun prêt n'est accordé à des membres du comité directeur ou à des collaboratrices et collaborateurs de la FSP travaillant pour l'AdB.

Gestion des risques

Les risques du catalogue des risques à travers tout le groupe sont évalués chaque année. La direction de la FSP a évalué ces risques et a mis à jour les mesures lors de sa séance du 2 septembre 2024. La protection des données des membres, la disponibilité des systèmes et le maintien de l'excellente réputation de l'AdB et de la FSP constituent le point le plus important et le plus vital en termes de gestion des risques.

Le processus d'évaluation des risques doit permettre la détection précoce et l'évaluation des risques ainsi que la prise de mesures en conséquence. Les risques systématiquement répertoriés, analysés et priorisés ainsi que les mesures et contrôles qui en résultent sont compilés dans le rapport des risques correspondant.

Le SCI (Système de contrôle interne) est basé sur le système de gestion de qualité (QMS) du Groupe suisse pour paraplégiques qui régule et réglemente en particulier les processus de réception et d'utilisation des moyens. Le SCI a été actualisé dans l'AdB et vérifié ponctuellement. Dans son dernier rapport au comité directeur, la chargée Compliance du groupe a jugé l'efficacité du SCI suffisante et économique.

Organe de révision

Durée du mandat du responsable de la révision

L'organe de révision de l'AdB est PricewaterhouseCoopers AG à Lucerne. Gerhard Siegrist gère le mandat en tant que responsable de la révision depuis 2020. L'organe de révision est élu pour un an par l'assemblée générale. L'organe de révision externe exécute son travail dans le cadre des prescriptions légales, selon les principes en vigueur dans la profession et en suivant les recommandations des normes nationales de contrôle.

Honoraires de révision

Les honoraires de révision pour la vérification des comptes annuels 2024 se sont montés à CHF 16 972 TVA inclus (contre CHF 16 483 l'année précédente), hors frais.

Honoraires supplémentaires

Aucun honoraire supplémentaire n'a été versé à l'organe de révision.

Instruments de surveillance et de contrôle par rapport à la révision

L'organe de révision établit un rapport détaillé à l'attention du comité directeur. Ce dernier discute du rapport avec les responsables de la FSP et, s'il l'estime nécessaire, avec le responsable du mandat de l'organe de révision.

Politique d'information

Le comité directeur de l'AdB garantit que la politique d'information destinée aux membres et aux donateurs ainsi qu'aux paraplégiques médullaires est en adéquation avec celle de la FSP, et que la plate-forme d'information commune, la revue « Paraplégie », contient des informations correctes.

Le bilan annuel de l'AdB est accessible à tous les membres sur Internet ou sur commande. Les chiffres et faits les plus importants sont publiés dans la revue « Paraplégie ».

L'AdB est incluse dans le rapport annuel publié par le Groupe suisse pour paraplégiques. En outre, le rapport annuel 2024 de l'AdB est à disposition lors de l'assemblée générale 2025.

Comité directeur



Frei, Heinz, 1958* 1

habitant à Oberbipp (BE)

Président depuis 2006
Membre depuis 2002,
élu jusqu'à l'AG 2025

Géomaticien; l'un des athlètes en fauteuil roulant ayant remporté le plus de titres au monde; lauréat du prix Sports Awards comme meilleur athlète paralympique des 70 dernières années.

Mandats:

Membre du conseil d'administration d'Orthotec; membre de la commission pour le développement stratégique du site de la FSP; ambassadeur et conférencier de la FSP; président du club hospitalier de Soleure; représentant des athlètes au comité directeur de Swiss Olympic pour la branche sport paralympique.

Suter, Roger, 1967* 2

habitant à Sursee (LU)

Vice-président
Membre depuis 2018,
élu jusqu'à l'AG 2025

Diplôme en sciences politiques et administratives à l'Université de Hagen en Allemagne ainsi que MBA à la haute école de Lucerne; gérant de Celsus GmbH, Lucerne.

Mandats:

Président du conseil d'administration d'Orthotec; membre du comité directeur de Hindernisfrei Bauen Luzern; associé chez Matrix Consulting GmbH, Sursee.

Bernet, Pius, 1957

habitant à Egolzwil (LU)

Membre depuis 2018, élu jusqu'à l'AG 2025

Diplôme d'économiste HÉS; contrôleur de gestion diplômé de la SIB; diplôme d'expert-comptable IFRS / IAS, diplôme de manager VMI d'association / NPO, MBA en Non-profit Management, Université de Fribourg. Depuis 2024, gérant de l'entreprise Bernet Forbes AG, Egolzwil. De 2018 à 2023, gérant de la SSBL Stiftung für selbstbestimmtes und begleitetes Leben, Emmen. De 2009 à juin 2018, directeur financier de la Fondation suisse pour paraplégiques.

Mandats:

Président du conseil d'administration de Zentrum Eymatt AG, Nottwil; président du conseil d'administration d'Alters- und Gesundheitszentrum Adligenswil AG, Adligenswil; président du conseil d'administration de Murhof AG, St. Urban; membre du comité directeur de Cerebral Zentralschweiz; président du conseil d'administration de Bernet Forbes AG.

3

Hanselmann, Heidi, 1961

habitant à Walenstadt (SG)

Membre depuis 2021, élu jusqu'à l'AG 2025

Logopédiste dipl. de la Haute école intercantonale pour la pédagogie curative. De 2004 à fin mai 2020, conseillère d'État et cheffe du département de la santé publique du canton de Saint-Gall, de 2019 à fin mai 2020, présidente de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Mandats:

Présidente du conseil de fondation FSP; présidente de la commission de nomination et de rémunération; présidente de la commission demandes de soutien; présidente de la commission pour le développement stratégique du site et membre du comité d'audit du conseil de fondation FSP; membre du conseil d'administration CSP; membre du conseil de fondation de la Garde aérienne suisse de sauvetage Rega; membre du conseil des hautes écoles de la haute école suisse de logopédie Rorschach SHLR; présidente de la Commission fédérale du Parc national (CFPN).

Moser Blanc, Barbara, 1954

habitant à Rheinfelden (AG)

Membre depuis 2009, élu jusqu'à l'AG 2025

Études d'économie d'entreprise, diplôme fédéral de direction marketing; diplôme de «coaching systématique»; études post-grades en développement d'entreprise/Change Management et psychologie; plusieurs années d'expérience comme responsable de marketing et membre de la direction; conseillère d'entreprise indépendante; maîtresse de conférences en marketing; freelance comme assesseur et coach pour cadres supérieurs.

Mandats (jusqu'au 31.12.2024):

Membre du Conseil de fondation de la FSP; membre de la Commission de nomination et de rémunération de la FSP.

4

Tobler, Sebastian, Prof. 1970*

habitant à Farvagny (FR)

Membre depuis 2018, élu jusqu'à l'AG 2025

Ingénieur HTL en technique automobile, études postgrades en design automobile. Depuis 2021, responsable du laboratoire SCI-Mobility de la Haute école spécialisée bernoise, département Technique et informatique, Bienne. 2016 – 2024, CEO et cofondateur de GBY SA (Go By Yourself). Depuis 2011, maître de conférences en technique automobile et construction automobile à la Haute école spécialisée bernoise, département Technique et informatique, Bienne.

Mandats:

Membre de la commission de nomination de la Fondation suisse pour paraplégiques; membre du conseil d'administration de la Raiffeisenbank Fribourg-Ouest.

6

Zimmermann, Stephan, D' iur., 1946

habitant à Zurich

Membre depuis 2009, élu jusqu'à l'AG 2025

Études de droit (Université de Zurich) avec doctorat et admission au barreau des avocats (canton de Zurich). Partenaire-conseil chez Wehrli Zimmermann & Partner, Zurich.

Mandats:

Membre du conseil d'administration d'Orenda Holding AG; membre du conseil d'administration de Schilling Treuhand AG; membre du conseil d'administration d'Orenda Services AG; membre du conseil de fondation de la Orenda Stiftung et de la Hediger Stiftung.

7

* = personne en fauteuil roulant

Direction de la Fondation suisse pour paraplégiques



Hofstetter, Joseph, D' iur., 1960 1
habitant à Nottwil (LU)
Directeur depuis 2012
Avocat; directeur de la FSP depuis août 2012.
Mandats :
Membre du conseil d'administration de ParaHelp; membre du conseil d'administration d'AWONO AG; membre du conseil de fondation du fonds de bienfaisance du GSP; membre du conseil de fondation de la Stiftung Clara und Walter Burkhardt-Gloor; membre du conseil d'administration de medkey AG.



Michel, Stephan, 1966 2
habitant à Rothenburg (LU)
Responsable Marketing et communication depuis 2018
Executive Master of Science in Communications Management/MScom et licence en Business Administration (économie d'entreprise et spécialisation en marketing); de 2012 à 2018, responsable marketing et communication d'entreprise à la banque Valiant à Berne.



Senn, Roman 1985 3
habitant à Lupsingen (BL)
Responsable Développement de l'entreprise et innovation depuis 2024
Master of Science in Business Administration. De 2023 à 2024, développement d'entreprise chez Basler Verkehrs-Betriebe (BVB), Bâle; de 2019 à 2023, développement de l'organisation, stratégie, direction de projets et de programmes chez Poste CH SA, Berne; de 2016 à 2019, co-fondateur, membre de la direction et du conseil d'administration de TINENO AG, Münchenstein; de 2014 à 2017, développement commercial et organisationnel, responsable de la gestion stratégique des installations CFF SA, Berne; de 2013 à 2014 expert en corporate finance, BKW, Berne.



Vogel, Thomas 1981 4
habitant à Neuenkirch (LU)
Chef des finances FSP depuis mai 2024
Expert-comptable diplômé et économiste d'entreprise diplômé HÉS. De 2017 à 2024, responsable des finances chez 4B, Hochdorf; de 2006 à 2017 expert-comptable chez PricewaterhouseCoopers AG (PwC), Lucerne.
Mandats : Membre du conseil d'administration de AWONO AG; membre du conseil de fondation et de la commission de placement de la Pensionskasse der Schweizer Paraplegiker-Gruppe Nottwil; membre de la commission de controlling de la commune de Neuenkirch (LU).

Page de droite :
Courir ensemble pour la bonne cause : la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) est partenaire nationale de l'événement Wings for Life World Run, course qui a permis de récolter d'importants dons pour des projets en faveur de la recherche sur la moelle épinière.



Rapport financier de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques

Bilan

| CHF | Note explicative | 31.12.24 | % | 31.12.23 | % |
|--|------------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|
| Actif | | | | | |
| Liquidités | 1 | 10 460 657 | 5,8 | 6 360 339 | 3,7 |
| Autres avoirs à court terme | 2 | 5 544 063 | 3,1 | 8 674 362 | 5,1 |
| Paiements anticipés des cotisations annuelles pour l'année suivante à la FSP | 2 | 55 464 957 | 30,8 | 55 083 041 | 32,3 |
| Capital mobilisé | | 71 469 677 | 39,6 | 70 117 742 | 41,1 |
| Paiements anticipés des cotisations pour les affiliations permanentes pour les années suivantes à la FSP | 3 | 108 857 388 | 60,4 | 100 356 269 | 58,9 |
| Immobilisations | | 108 857 388 | 60,4 | 100 356 269 | 58,9 |
| Actif | | 180 327 065 | 100,0 | 170 474 011 | 100,0 |
| Passif | | | | | |
| Dettes sur livraisons et prestations de services | 4 | 6 125 515 | 3,4 | 5 150 000 | 3,0 |
| Paiements anticipés des cotisations annuelles pour l'année suivante et autres dettes à court terme | 5 | 55 464 957 | 30,8 | 55 083 041 | 32,3 |
| Passifs transitoires | 6 | 22 000 | 0,0 | 18 500 | 0,0 |
| Capital étranger à court terme | | 61 612 472 | 34,2 | 60 251 541 | 35,3 |
| Paiements anticipés des cotisations des affiliations permanentes pour les années suivantes | 7 | 108 857 388 | 60,4 | 100 356 269 | 58,9 |
| Capital étranger à long terme | | 108 857 388 | 60,4 | 100 356 269 | 58,9 |
| Fonds étrangers | | 170 469 861 | 94,5 | 160 607 810 | 94,2 |
| Capital lié « Montant de soutien bienfaiteur » | | 7 000 000 | 3,9 | 7 000 000 | 4,1 |
| Capital d'association | | 2 857 205 | 1,6 | 2 866 201 | 1,7 |
| Capital d'organisation | | 9 857 205 | 5,5 | 9 866 201 | 5,8 |
| Passif | | 180 327 065 | 100,0 | 170 474 011 | 100,0 |

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Compte d'exploitation

| CHF | Note explicative | 2024 | % | 2023 | % |
|---|------------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|
| Produits | | | | | |
| Cotisations des membres | 8 | 72 039 995 | 84,4 | 71 456 485 | 85,8 |
| Dons affectés | 9 | 5 772 543 | 6,8 | 5 788 423 | 7,0 |
| IC Cotisations pour personnel GSP | 10 | 141 750 | 0,2 | 135 360 | 0,2 |
| Total Cotisations et dons | | 77 954 287 | 91,3 | 77 380 267 | 92,9 |
| IC Contribution d'exploitation de la FSP | 11 | 7 417 000 | 8,7 | 5 883 334 | 7,1 |
| Revenus d'exploitation internes | | 7 417 000 | 8,7 | 5 883 334 | 7,1 |
| Revenus d'exploitation | | 85 371 287 | 100,0 | 83 263 601 | 100,0 |
| Charges d'exploitation | | | | | |
| Cotisations des membres et dons transférés à la FSP | 8, 9, 10 | - 77 954 287 | - 91,3 | - 77 380 267 | - 93,0 |
| Montants de soutien versés aux membres | 12 | - 7 417 000 | - 8,7 | - 5 883 334 | - 7,1 |
| Frais de personnel | 13 | - 17 758 | - 0,0 | - 8 530 | - 0,0 |
| Frais de gestion | 14 | - 26 239 | - 0,0 | - 19 277 | - 0,0 |
| Charges d'exploitation | | - 85 415 284 | - 100,1 | - 83 291 408 | - 100,0 |
| Résultat d'exploitation avant résultat financier | | - 43 996 | - 0,1 | - 27 807 | - 0,0 |
| Charges financières et produits financiers | 15 | 35 000 | 0,0 | 0 | 0,0 |
| Résultat annuel | | - 8 996 | - 0,0 | - 27 807 | - 0,0 |

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Flux de trésorerie

| CHF | Note explicative | 2024 | 2023 |
|---|------------------|------------------|--------------------|
| (Méthode indirecte avec fonds liquidités) | | | |
| Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation | | | |
| Résultat annuel avant affectation/retrait de capital d'organisation | | - 8 996 | - 27 807 |
| Variation Paiements anticipés à la FSP des cotisations annuelles pour l'année suivante | 2, 8 | - 381 916 | 343 737 |
| Variation Paiements anticipés à la FSP des cotisations des affiliations permanentes pour les années suivantes | 7, 8 | - 8 501 119 | - 7 859 561 |
| Variation Dettes de livraisons et prestations | 4 | 975 515 | - 1 600 000 |
| Variation autres dettes à court terme et régulations des comptes passives | 6 | 3 500 | 7 539 |
| Variation Paiements anticipés cotisations annuelles pour l'année suivante | 5 | 381 916 | - 343 737 |
| Variation Paiements anticipés cotisations des affiliations permanentes pour les années suivantes | 7 | 8 501 119 | 7 859 561 |
| Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation (cash-flow opérationnel) | | 970 019 | - 1 620 268 |
| Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement | | | |
| Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement | | 0 | 0 |
| Free cash-flow | | 970 019 | - 1 620 268 |
| Flux de trésorerie découlant des activités de financement | | | |
| Hausse/baisse financement interne du groupe | 2, 5 | 3 130 299 | 1 016 650 |
| Flux de trésorerie découlant des activités de financement | | 3 130 299 | 1 016 650 |
| Variation liquidités | | 4 100 318 | - 603 618 |
| État des liquidités au 01.01. | 1 | 6 360 339 | 6 963 956 |
| État des liquidités au 31.12. | 1 | 10 460 657 | 6 360 339 |
| Variation liquidités | | 4 100 318 | - 603 618 |

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Tableau de variation du capital du groupe

Exercice considéré

| CHF | Situation initiale au 01.01.24 | Affectation | Utilisation | Situation finale 31.12.24 |
|--|--------------------------------|------------------|--------------------|---------------------------|
| Capital d'association | 2 866 201 | 0 | - 8 996 | 2 857 205 |
| Capital lié « Montant de soutien bienfaiteur » | 7 000 000 | 7 417 000 | - 7 417 000 | 7 000 000 |
| Résultat annuel | 0 | - 8 996 | 8 996 | 0 |
| Total | 9 866 201 | 7 408 004 | - 7 417 000 | 9 857 205 |

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Exercice précédent

| CHF | Situation initiale au 01.01.23 | Affectation | Utilisation | Situation finale 31.12.23 |
|--|--------------------------------|------------------|--------------------|---------------------------|
| Capital d'association | 2 894 008 | 0 | - 27 807 | 2 866 201 |
| Capital lié Montant de soutien bienfaiteur | 7 000 000 | 5 883 334 | - 5 883 334 | 7 000 000 |
| Résultat annuel de l'exercice considéré | 0 | - 27 807 | 27 807 | 0 |
| Total | 9 894 008 | 5 855 527 | - 5 883 334 | 9 866 201 |

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Concernant le capital lié, il s'agit d'une mise à disposition de fonds affectés aux montants de soutien pour les membres (CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire suite à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant). Le règlement « Utilisation des fonds » du compte « Montant de soutien bienfaiteur / projets spécifiques » s'applique pour l'utilisation des fonds.

Annexe aux comptes annuels 2024

Bases

Informations générales

Sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), il existe une association au sens des art. 60 ss CC. Son siège est à Nottwil. Elle a été fondée en 1978 et poursuit l'objectif d'encourager les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des paralyse-es médullaires ainsi que de soutenir financièrement les membres de l'association ayant une paralysie médullaire consécutive à un accident.

Bases de la comptabilité

La comptabilité de l'AdB est effectuée conformément au Code suisse des obligations et aux normes comptables (Swiss GAAP RPC, notamment Swiss GAAP RPC 21). Elle donne une image correspondant à la situation réelle en termes du patrimoine, des finances et des résultats (True and Fair View). Le bilan de clôture se fait le 31 décembre.

Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Monnaie

Les comptes annuels sont établis en francs suisses (CHF, monnaie fonctionnelle) conformément à la pratique du groupe.

Cotisations des membres

Les produits sont délimités par prestation et par période. Les membres reçoivent une attestation de membre indiquant expressément la durée de l'affiliation (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ou l'affiliation à vie. Pour cette raison, les cotisations encaissées ainsi que celles transférées à la FSP sont comptabilisées dans le bilan par période et imputées dans les produits et les charges du compte de résultat seulement après la réalisation des conditions prévues par le contrat.

Les factures pour les cotisations de l'année suivante ont été envoyées au début du quatrième trimestre de l'exercice considéré et les paiements pour l'année suivante déjà encaissés ont été comptabilisés au passif du bilan comme « Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante » et « Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes ». Les cotisations reçues sont entière-

ment transférées chaque mois à la FSP pour une utilisation future. Celles-ci sont donc aussi indiquées au bilan de l'AdB en tant que paiements anticipés pour de futures prestations affectées et réparties en fonction de leurs échéances.

De son côté, la FSP comptabilise les paiements anticipés reçus en tant qu'engagements liés à un objet dans le fonds « Paiements anticipés des bienfaiteurs ». Les liquidités correspondantes sont thésaurisées côté FSP sous les placements liés à un objet, conformément au Règlement des placements. La FSP a ainsi déjà partiellement financé ses futurs déficits d'exploitation.

Contribution d'exploitation interentreprises (IC) de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère entièrement les fonds reçus, la FSP doit rembourser le montant total nécessaire pour le versement aux membres ayant été victimes d'un accident.

Dons libres et dons affectés à un objet

Les dons reçus sont entièrement transférés à la FSP et comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement.

Les dons libres au sein de l'AdB résultent d'arrondis souhaités lors du paiement de la cotisation de membre. Depuis 2017, ces arrondis sont aussi effectués au profit de l'appel de dons affecté des lettres des membres.

Les dons affectés sont générés par des appels de dons pour des projets spécifiques. Un appel aux dons en faveur de l'aide directe de la Fondation suisse pour paraplégiques a été réalisé avec l'envoi des lettres des membres à l'automne 2023. Ces trop-perçus de la cotisation des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP, qui attestera de leur utilisation conforme au comité directeur de l'AdB.

Montant de soutien versé aux membres ayant eu un accident

Les montants de soutien pour les membres ayant eu un accident et qui ont été diagnostiqués comme ayant une paralysie médullaire avec dépendance permanente d'un fauteuil roulant sont versés le plus rapidement possible sur demande. Le droit à une indemnisation est établi au moment de l'annonce de l'accident à la position « Montants de soutien ». Les montants de soutien pour les membres non versés sont indiqués sous « Dettes résultant de livraisons et prestations ».

Charges d'exploitation

En raison de la centralisation des activités du service Marketing affiliations et dons, ces coûts sont indiqués dans la FSP. Les charges d'exploitation restantes sont composées des coûts pour l'assemblée générale, le comité directeur et les comptes annuels.

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs sur les comptes postaux et bancaires ainsi que les créances des marchés financiers avec une échéance jusqu'à trois mois à leurs valeurs nominales.

Paievements anticipés

Les paiements anticipés à la FSP dans l'actif correspondent au transfert intégral des paiements anticipés des membres qui sont comptabilisés au passif.

La durée de l'affiliation annuelle est fixée sur la base de l'année civile. Le paiement se fait en règle générale à l'avance, c.-à-d. avant le début de la nouvelle année civile. C'est pourquoi les paiements anticipés des affiliations annuelles au 31 décembre doivent être indiqués sous « Autres dettes à court terme ».

Pour les membres permanents qui paient en avance la somme unique de CHF 1000 et qui sont ensuite membres à vie, les paiements anticipés à long terme sont comptabilisés chaque année et indiqués sous « Paiements anticipés à long terme ». Le calcul de la limite du paiement anticipé est effectué pour chaque membre individuellement et en partant de l'hypothèse que l'espérance de vie statistique est de 81 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes.

Impôts sur le résultat

L'AdB est exonérée d'impôts conformément à la décision de l'administration fiscale de Lucerne.

Capital lié Montant de soutien bienfaiteur

Le capital lié Montant de soutien bienfaiteur de l'AdB poursuit les buts suivants :

- l'octroi du montant de soutien versé aux membres s'élevant actuellement au maximum à CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant ;
- l'octroi d'autres montants de soutien accordés à des particuliers dans la limite du réseau de prestations de la FSP ;
- le soutien de projets au sens de l'art. 2 al. 2 des statuts de l'AdB du 29 avril 2024.

Transactions avec des personnes proches

Est considérée comme personne (physique ou morale) proche qui-conque peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur des décisions financières ou opérationnelles de la FSP ou de ses filiales ainsi que ses proches. Les sociétés détenues directement ou indirectement par des personnes proches sont aussi considérées comme proches.

Notes explicatives du bilan

1. Liquidités

| CHF | 31.12.24 | 31.12.23 |
|---------------------------------------|-------------------|------------------|
| Comptes postaux | 3 460 657 | 6 360 339 |
| Dépôts à terme de 90 jours au maximum | 7 000 000 | 0 |
| Total | 10 460 657 | 6 360 339 |

La hauteur des liquidités assure la solvabilité directe pour le versement des montants de soutien. Comme l'année précédente, les montants de soutien non versés figurent sous Dettes sur livraisons et prestations de services.

Au cours de l'exercice considéré, le prêt lié à l'objet à court terme a été remboursé par la FSP. Ces fonds avaient été placés comme dépôts à terme jusqu'au 31.12.24.

2. Autres avoirs à court terme et paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante

| CHF | 31.12.24 | 31.12.23 |
|---|-------------------|-------------------|
| Fondation suisse pour paraplégiques | 5 544 063 | 1 674 362 |
| Prêt lié à l'objet à court terme à la Fondation suisse pour paraplégiques | 0 | 7 000 000 |
| Paiements anticipés des cotisations pour l'année suivante à la FSP | 55 464 957 | 55 083 041 |
| Total | 61 009 021 | 63 757 403 |

Le jour de référence, il y a un avoir de CHF 5,5 mio par rapport à la FSP, qui est disponible directement en cas de besoin. Le prêt lié à l'objet à court terme de CHF 7,0 mio a été remboursé par la FSP. Les cotisations payées à l'avance à la Fondation suisse pour paraplégiques y figurent également.

3. Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes à la Fondation suisse pour paraplégiques

| CHF | 31.12.24 | 31.12.23 |
|-----------------------|--------------------|--------------------|
| État au 01.01. | 100 356 269 | 92 496 708 |
| Augmentations | 11 489 675 | 10 639 352 |
| Diminutions | - 2 988 556 | - 2 779 791 |
| État au 01.01. | 108 857 388 | 100 356 269 |

L'augmentation des paiements anticipés des membres permanents s'explique par la forte croissance (voir note explicative 9), il y a des délimitations en fonction de l'âge du membre au moment de l'affiliation.

4. Dettes sur livraisons et prestations de services

| CHF | 31.12.24 | 31.12.23 |
|--|------------------|------------------|
| Fournisseurs | 500 | 0 |
| Montants de soutien versés aux membres | 6 125 000 | 5 150 000 |
| Sociétés du Groupe | 15 | 0 |
| Total | 6 125 515 | 5 150 000 |

Pendant l'exercice, les dettes découlant de demandes de versement du montant de soutien versé au membre ayant eu un accident déposées mais non encore approuvées ont augmenté pour atteindre CHF 6,1 mio.

5. Paiements anticipés des cotisations annuelles pour l'année suivante et autres dettes à court terme

| CHF | 31.12.24 | 31.12.23 |
|---|-------------------|-------------------|
| Paiements anticipés des cotisations des membres pour l'année suivante | 55 464 957 | 55 083 041 |
| Total | 55 464 957 | 55 083 041 |

Les lettres des membres pour l'année suivante sont envoyées chaque année au mois d'octobre. Par conséquent, tous les versements des cotisations des membres actuels effectués jusqu'à fin décembre sont des paiements anticipés pour l'année suivante. Ces

paiements anticipés ont augmenté légèrement l'exercice considéré par rapport à l'année précédente.

Les nouveaux membres adhérents à partir du 1^{er} septembre obtiennent l'affiliation jusqu'à la fin de l'année suivante.

6. Passifs transitoires

| CHF | 31.12.24 | 31.12.23 |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Frais de révision | 17 000 | 16 000 |
| Autre délimitation passive | 5 000 | 2 500 |
| Total | 22 000 | 18 500 |

La position «Autres passifs de régularisation» inclut les coûts délimités pour l'assemblée générale 2024. De même, les frais de révision ont aussi été délimités, qui sont facturés l'année suivante.

7. Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes

| CHF | 31.12.24 | 31.12.23 |
|---|--------------------|--------------------|
| État au 01.01. | 100 356 269 | 92 496 708 |
| Constitution sans effet sur le compte de résultat | 11 489 675 | 10 639 352 |
| Dissolution avec effet sur le compte de résultat | - 2 988 556 | - 2 779 791 |
| État au 01.01. | 108 857 388 | 100 356 269 |

Les membres paient un montant unique de CHF 1000 pour une affiliation à vie. La position «Constitution sans effet sur le compte de résultat» correspond à des versements des cotisations de membres permanents. La position «Dissolution avec effet sur le compte de résultat» comprend la part annuelle 2024 de tous les membres permanents. Le calcul part de l'hypothèse que l'espérance de vie moyenne des femmes est de 85 ans et celle des hommes de 81 ans.

Notes explicatives du compte d'exploitation

8. Cotisations des membres

| CHF | 2024 | 2023 |
|---|-------------------|-------------------|
| Affiliations annuelles | | |
| Cotisations des membres versées | | |
| Affiliations annuelles brutes | 69 433 354 | 68 332 957 |
| Variation délimitation de périodes | - 381 916 | 343 737 |
| Produit total affiliations annuelles | 69 051 439 | 68 676 694 |
| Nombre d'affiliations au 31.12. | 1 136 661 | 1 130 974 |
| Produit moyen | 60,75 | 60,72 |
| Affiliations permanentes | | |
| Cotisations des membres versées | | |
| Affiliations permanentes brutes | 11 489 675 | 10 639 352 |
| Variation délimitation de périodes | - 8 501 119 | - 7 859 561 |
| Produit total affiliations permanentes | 2 988 556 | 2 779 791 |
| Personnes au 31.12. | 142 902 | 131 906 |
| Produit moyen | 20,91 | 21,07 |
| Total | 72 039 995 | 71 456 485 |
| Ménages | 1 279 563 | 1 262 880 |
| Produit moyen | 56,30 | 56,58 |

Selon les statuts, les versements des nouveaux membres effectués de septembre à décembre sont considérés comme affiliation proportionnelle de l'année en cours ainsi que comme paiement anticipé pour l'année suivante.

Les produits issus des affiliations annuelles ont augmenté de CHF 0,4 mio. Les produits issus des affiliations permanentes ont augmenté de CHF 0,2 mio.

9. Dons affectés

Les dons reçus du fait de l'arrondissement de la cotisation des membres (splitting des dons) sont comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement. Ces trop-perçus de la cotisation des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP. Les trop-perçus de l'exercice considéré se situent au même niveau que l'année précédente.

10. IC Cotisations des membres pour personnel GSP

Les affiliations annuelles des collaborateurs et collaboratrices du GSP sont financées par leurs employeurs, c'est-à-dire les différentes filiales du groupe, et comptabilisées séparément.

11. Contribution d'exploitation IC de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère à la FSP 100% des produits des affiliations, la FSP rembourse à l'AdB les montants de soutien versés aux membres ayant eu un accident. Conséquence à cela : la contribution d'exploitation IC de la FSP est identique aux montants de soutien versés aux membres.

12. Montants de soutien versés aux membres

Pendant l'exercice considéré, CHF 7,4 mio (CHF 5,9 mio l'année précédente) ont été consacrés à des soutiens en faveur de membres victimes d'un accident. Au total, CHF 6,4 mio (CHF 7,5 mio l'année précédente) ont été versés à 36 membres (contre 30 l'année précédente).

13. Frais de personnel

| CHF | 2024 | 2023 |
|--|---------------|--------------|
| Honoraires membres du comité directeur | 17 342 | 8 239 |
| Assurances sociales | 416 | 291 |
| Total | 17 758 | 8 530 |

Quant aux charges de personnel, il s'agit essentiellement de dédommagements versés aux membres du Comité directeur en fonction du rythme de réunion. Les indemnités du comité directeur et des personnes proches sont publiées en détail dans le rapport Nonprofit Governance.

14. Frais de gestion

| CHF | 2024 | 2023 |
|--|---------------|---------------|
| Révision | 18 226 | 16 483 |
| Comptabilité publique | 2 500 | 0 |
| IC Frais administratifs et informatiques du Groupe | 5 513 | 2 793 |
| Total | 26 239 | 19 277 |

La partie Révision inclut tant les honoraires de révision réellement versés que les délimitations pour la facture finale.

La position Comptabilité publique comprend la délimitation pour les frais de l'assemblée générale des membres. Ces frais ont été augmenté de CHF 2500 pendant l'exercice considéré.

Les charges administratives et informatique IC incluent les charges internes du groupe en rapport avec les réunion du comité directeur et l'assemblée générale.

15. Charges financières et produits financiers

Au cours de l'exercice considéré, la Fondation suisse pour paraplégiques a payé des intérêts de CHF 35 000 pour le prêt accordé. Les charges financières sont prises en charge entièrement par la Fondation suisse pour paraplégiques.

16. Opérations hors bilan

Comme l'année passée, il n'existe aucune opération hors bilan.

17. Obligations conditionnelles, obligations d'achat et de location

En dehors du contrat de collaboration avec la FSP, il n'existe aucune autre obligation d'achat ni de location. L'AdB a établi des lettres de patronage à hauteur de CHF 28 mio en faveur de la FSP. Cela permet de garantir les contrats de crédit de la FSP auprès des banques octroyant des crédits.

L'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques est intégrée dans le groupe de la valeur ajoutée de la Fondation suisse pour paraplégiques. Dans ce cadre, il existe une responsabilité de solidarité en faveur de l'Administration fédérale des contributions à Berne pour les engagements existants et futurs du groupe de valeur ajoutée mentionné.

18. Affectations reçues à titre gracieux

Le président et un autre membre ont renoncé à leurs honoraires d'une hauteur de CHF 9000 au total pendant l'exercice considéré.

19. Transactions avec des personnes proches

| CHF | 2024 | 2023 |
|--|------------|------------|
| Fondation suisse pour paraplégiques | | |
| Produits | 7 593 750 | 6 018 694 |
| dont contribution d'exploitation | 7 417 000 | 5 883 334 |
| Charges | 77 954 287 | 77 380 267 |

Les transactions entre les sociétés du Groupe et les organisations proches sont effectuées au prix de revient – étant donné qu'elles n'ont pas de but lucratif – et, dans le cas où les coûts seraient plus élevés que ceux du marché, elles sont ajustées au prix le plus bas du marché. Les transactions sont à chaque fois inscrites séparément dans les notes explicatives.

Les produits incluent la contribution d'exploitation ainsi que les affiliations des collaboratrices et collaborateurs. Il s'ajoute les produits des intérêts sur le prêt accordé par l'AdB. Quant aux charges, il s'agit des cotisations versées à la FSP et les dons liés à l'objet reçus par les trop-perçus.

20. Indemnités accordées aux membres des organes directeurs

En 2024, CHF 17342 (contre CHF 8239 l'année précédente) de jetons de présence ont été versés aux membres du comité directeur. Les indemnités du comité directeur et des personnes proches sont publiées en détail dans le rapport Nonprofit Governance.

21. Résultats après la clôture du bilan

Entre la date de clôture du bilan et celle de la publication de ces comptes annuels, il ne s'est passé aucun événement ayant une influence marquante sur les comptes annuels 2024.

22. Approbation des comptes annuels par l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques

Le comité directeur demande à l'assemblée générale 2025 d'accepter les comptes annuels 2024 tels qu'ils sont présentés.

Utilisation du résultat annuel

| CHF | 31.12.24 | 31.12.23 |
|---|----------|----------|
| Résultat annuel | - 8 996 | - 27 807 |
| ./. Affectation au/réduction du capital d'association | 8 996 | 27 807 |
| Report sur le nouvel exercice | 0 | 0 |

Le comité directeur demandera à l'assemblée générale 2025 d'approuver la présente demande pour l'utilisation du résultat annuel. En partant de l'hypothèse que la requête sera acceptée, l'utilisation du résultat est d'ores et déjà inscrite dans les comptes sous «Variation du capital».

Pour le comité directeur



Heinz Frei
Président



Roger Suter
Vice-président

Nottwil, le 26 mars 2025

Rapport de l'organe de révision

La version française est une traduction. L'attestation de l'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA se réfère à la version allemande et se trouve ainsi dans le rapport annuel allemand.

